

## Comité des normes de l'OMPI (CWS)

**Deuxième session**  
**Genève 30 avril – 4 mai 2012**

### RAPPORT SUR LA FOURNITURE AUX OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE DE SERVICES CONSULTATIFS ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FINS DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE CADRE DU MANDAT DU CWS

*établi par le Secrétariat*

1. Le présent rapport vise à communiquer des informations au CWS sur le détail des activités menées par le Bureau international au cours de l'année 2011 en ce qui concerne la fourniture aux offices de propriété industrielle de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19). Une liste complète de ces activités figure dans la base de données relative à l'assistance technique ([www.wipo.int/tad](http://www.wipo.int/tad)).
2. Les normes de propriété industrielle étant appliquées dans divers systèmes et instruments, les activités indiquées ci-après portent aussi implicitement sur la diffusion d'informations pertinentes en matière de normes.

### ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FINS DU RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DES INSTITUTIONS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

3. Ce programme avait pour objectif de développer et de renforcer les institutions nationales et régionales de propriété industrielle conformément au Plan d'action pour le développement, grâce à la fourniture de services de modernisation visant à leur permettre de contribuer à l'infrastructure mondiale en matière de propriété industrielle et de tirer parti au maximum des avantages découlant de l'accès à ces ressources collectives et de leur utilisation.
4. L'assistance fournie au titre du programme a porté sur un large éventail de services de modernisation, à savoir : conseils et orientations techniques; évaluation des besoins; simplification des procédures administratives; fourniture de solutions d'automatisation normalisés adaptées aux besoins particuliers des pays; création de bases de données

nationales de propriété industrielle; formation approfondie du personnel des institutions de propriété industrielle et transfert de connaissances à leurs responsables techniques; suivi des progrès et évaluation des résultats après mise en place; et accès électronique aux traités administrés par l'OMPI. La formation a représenté 50% des activités menées dans le cadre du programme et a joué un rôle essentiel dans l'obtention des résultats escomptés.

5. Dans le cadre de ce programme, 115 missions ont été menées en 2011 dans des offices de propriété intellectuelle de 17 pays de la région Asie-Pacifique, 15 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 22 pays d'Afrique, 9 pays arabes et 12 pays appartenant au groupe de certains pays d'Europe et d'Asie. Plusieurs missions ont été menées dans certains offices. Pour des informations plus détaillées, veuillez consulter la page Web consacrée au programme d'assistance technique de l'OMPI à l'intention des offices de propriété industrielle à l'adresse [http://www.wipo.int/global\\_ip/en/activities/technicalassistance/index.html](http://www.wipo.int/global_ip/en/activities/technicalassistance/index.html).

#### RÉDUIRE L'ÉCART EN MATIÈRE DE SAVOIRS DANS LE DOMAINE TECHNOLOGIQUE ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX CONNAISSANCES TECHNIQUES

6. Dans le cadre de la recommandation n° 8 du Plan d'action pour le développement, à savoir réduire l'écart en matière de savoirs dans le domaine technologique et améliorer l'accès aux connaissances techniques, les programmes suivants ont été mis en œuvre en 2011 : centres d'appui à la technologie et à l'innovation (TISC), Accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI), Accès au programme d'information spécialisée en matière de brevets (ASPI) et rapports panoramiques sur les brevets.

7. Les TISC, ou autres institutions offrant des services analogues, visent à favoriser l'accès des innovateurs des pays en développement à des prestations locales de services d'information technologique de qualité et d'autres services connexes. Le Bureau international encourage la création et le développement de centres d'appui à la technologie et à l'innovation au titre d'un projet connexe exécuté en coopération avec les offices nationaux et régionaux de propriété industrielle, dans le cadre de son Plan d'action pour le développement.

8. Afin d'appuyer la mise en place de TISC et de sensibiliser les parties prenantes locales à la propriété intellectuelle et aux technologies de l'information, une formation interne a été assurée en 2011 dans 20 pays participant au projet (14 sessions de formation de base et 6 sessions de formation de niveau avancé), ce qui a porté à 20 le nombre total de TISC mis en place dans lesquels une formation de base a été assurée (6 ayant déjà été mis sur pied en 2010). En outre, 13 accords sur le niveau de services, établissant un cadre pour les activités à mettre en œuvre aux fins de la mise en place et du développement des TISC, ont été conclus en 2011 (ce qui porte à 29 le nombre total de pays ayant conclu un accord). En 2011, 20 missions d'évaluation combinées à des activités de sensibilisation (séminaires publics d'une demi-journée) ont été menées avant une session de formation et l'inauguration des TISC nouvellement créés. Une conférence régionale a également été organisée à Buenos Aires en mars 2011 en vue de promouvoir le projet de centres d'appui à la technologie et à l'innovation dans les pays d'Amérique latine désireux de mettre en place et de développer un TISC. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page Web consacrée aux TISC à l'adresse [www.wipo.int/tisc](http://www.wipo.int/tisc).

9. Le programme ARDI, coordonné par le Bureau international en collaboration avec ses partenaires dans l'industrie de l'édition, a pour objet de faciliter l'accès à l'information scientifique et technique dans les pays en développement. En améliorant l'accès à la documentation relative à divers domaines scientifiques et techniques, le programme ARDI vise à renforcer la capacité des pays en développement à participer à l'économie mondiale du savoir et à aider les chercheurs des pays en développement à trouver et à développer de nouvelles solutions aux défis techniques auxquels ils sont confrontés à l'échelle nationale et internationale.

10. En juillet 2011, ARDI est devenu un associé à part entière et le quatrième programme du partenariat Research4Life (R4L), qui regroupe le programme HINARI de l'OMS (périodiques dans les domaines biomédical et médical), le programme AGORA de la FAO (périodiques dans le domaine de l'agriculture), et le programme OARE du PNUE (questions relatives à l'environnement). Il a également été décidé, en concertation avec les partenaires concernés dans l'industrie de l'édition, de faire passer de 49 à 77 le nombre de pays remplissant les conditions requises pour disposer d'un accès gratuit aux périodiques scientifiques et techniques dans le cadre du programme ARDI. Au cours de 2011, 150 nouveaux périodiques scientifiques et techniques ont été ajoutés à la liste de périodiques accessibles dans le cadre du programme ARDI, ce qui porte à plus de 200 le nombre de périodiques mis à disposition, dont les frais d'abonnement combinés s'établiraient à plus de 500 000 dollars É.-U. par an. Pour des informations plus détaillées, veuillez consulter la page Web consacrée au programme ARDI à l'adresse [www.wipo.int/ardi](http://www.wipo.int/ardi).

11. Le projet relatif aux rapports panoramiques sur les brevets s'inscrit dans le cadre du projet DA\_19\_30\_31 du Plan d'action pour le développement intitulé "Élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets", qui est décrit dans le document CDIP/4/6 et a été adopté par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP).

12. Les rapports panoramiques sur les brevets offrent une vue et une analyse globales de l'activité en matière d'innovation et de brevets dans un domaine technologique précis, au niveau mondial ou dans une aire géographique déterminée, sur la base d'une recherche sur l'état de la technique effectuée dans au moins la documentation minimale du PCT. Ces rapports sont fondés sur des travaux de recherche et d'analyse réalisés dans des domaines présentant un intérêt pour les pays en développement au regard de leurs besoins particuliers, tels que la santé publique, le changement climatique, l'alimentation et l'agriculture, l'énergie, etc. Les résultats sont présentés et analysés de façon globale et visualisés au moyen de graphiques et de statistiques combinés à différents instruments analytiques. Les résultats et conclusions obtenus peuvent fournir des informations sur les tendances observées au fil du temps dans un domaine technologique précis ou dans ses sous-secteurs, sur les acteurs majeurs intervenant dans ce domaine, sur les partenariats qui sont mis en place ou sur la répartition géographique de la protection par brevet demandée, alors que les technologies recensées peuvent être regroupées dans diverses catégories. Les rapports constituent des outils précieux pour les responsables de l'élaboration des politiques dans la mesure où ils sont susceptibles de faciliter et d'optimiser les décisions de principe et en matière d'investissement relatives à l'innovation, la recherche-développement, le transfert de technologie, etc. En outre, ces rapports permettent de démontrer comment accéder à l'information en matière de brevets et l'exploiter et de quelle manière les stratégies et méthodes de recherche sur les brevets devraient être adaptées à chaque cas particulier, ainsi qu'aux enjeux et limitations liés à chaque cas.

13. Un certain nombre de rapports panoramiques sur les brevets ont été établis par le Bureau international en collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales telles que la FAO, l'OMS, Medicines Patent Pool, l'AATF etc. Ces rapports portent sur un large éventail de questions telles que le dessalement et l'utilisation des énergies renouvelables, l'utilisation de l'énergie solaire pour la cuisson des aliments ou pour la climatisation, les antirétroviraux, la résistance des végétaux à la salinité, les vaccins, etc. Pour obtenir des informations plus détaillées sur ce projet et consulter les rapports, veuillez vous reporter à la page Web consacrée à cette question, à l'adresse [http://www.wipo.int/patentscope/en/programs/patent\\_landscapes/pl\\_ongoingwork.html](http://www.wipo.int/patentscope/en/programs/patent_landscapes/pl_ongoingwork.html)

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES AGENTS DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET DES EXAMINATEURS AUX FINS DE L'UTILISATION DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

14. Sur demande, plusieurs sessions de formation à l'utilisation des classifications internationales ont été organisées au cours de 2011 à l'intention des agents des offices de propriété industrielle et des examinateurs, notamment pour l'Iran et le Pakistan (toutes les classifications), l'Afrique du Sud et la Syrie (classifications de Nice, Vienne et Locarno), le Cambodge et Madagascar (classifications de Nice et de Vienne), le Qatar (classifications de Locarno et de Vienne) et la Jordanie (classification de Vienne).

## FAIRE MIEUX CONNAÎTRE LES NORMES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

15. Afin de renforcer la sensibilisation aux normes de propriété industrielle dans les pays en développement, le Bureau international a publié tous les documents du CWS sur le site Web de l'OMPI et, en 2011, il a amélioré les fonctions de navigation et de recherche dans les normes de l'OMPI et a créé une base de données spécifique dénommée WIPOSTAD (voir le point 14 de l'ordre du jour, ainsi que la page Web y relative à l'adresse <http://wipo.int/wipostad/fr/>). Par ailleurs, afin de favoriser la participation d'un plus grand nombre de pays à l'élaboration d'une nouvelle norme de l'OMPI ou d'une norme révisée, un forum électronique a été établi par le Bureau international. Enfin, comme suite à la décision prise par l'Assemblée générale en octobre 2011, la participation de huit pays en développement à la deuxième session du CWS a été financée par le Bureau international.

## BASES DE DONNÉES SUR LES BREVETS

16. En vue d'améliorer la diffusion de la documentation en matière de brevets des pays en développement, les collections des pays ci-après ont été intégrées à la base de données Patentscope : Kenya (septembre 2011), République dominicaine (avril 2011), Chili, Équateur, Honduras, Nicaragua et El Salvador (mars 2011), Colombie, Costa Rica, Guatemala, Panama, Pérou, Uruguay (janvier 2011).

17. Le Bureau international, en collaboration avec l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM), l'Office européen des brevets (OEB) et des offices de propriété industrielle de pays d'Amérique latine, s'est employé à promouvoir l'échange d'informations relatives aux brevets et à mettre en place et assurer le fonctionnement d'une base de données régionale actualisée contenant les informations sur les brevets publiées dans les pays d'Amérique latine, dans le cadre du projet LATIPAT. Cette base de données vise à favoriser l'accès aux données technologiques régionales contenues dans les brevets et à servir de plate-forme de référence commune pour la publication et la consultation des brevets dans la région Amérique latine. Le taux de participation des pays est très élevé, 16 offices de propriété industrielle sur les 19 que compte la région prenant activement part au projet et communiquant régulièrement leurs données.

18. À cet égard, la septième réunion d'experts a été organisée à Rio de Janeiro du 17 au 20 octobre 2011, en vue de poursuivre le processus de renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en ce qui concerne la fourniture de leurs données, l'accent ayant été mis sur le renforcement de la qualité des données et l'échange de documents de brevet en texte intégral se prêtant à la recherche destinés à être incorporés dans LATIPAT, PATENTSCOPE et dans les plates-formes INVENES.

## COLLOQUE MONDIAL DES ADMINISTRATIONS CHARGÉES DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

19. Le colloque mondial avait pour objectif :

- d'offrir aux responsables des administrations chargées de la propriété intellectuelle, aux dirigeants d'entreprises et aux autres parties prenantes un cadre international pour examiner les moyens de développer de manière cohérente l'infrastructure actuelle en matière de propriété intellectuelle afin d'appuyer les activités d'innovation des milieux et secteurs scientifiques et techniques, qui transcendent de plus en plus les frontières géographiques traditionnelles;
- de présenter la nouvelle vision d'avenir et la nouvelle stratégie de l'OMPI de renforcement et d'intégration de différents éléments techniques afin de développer l'infrastructure mondiale de propriété intellectuelle;
- d'associer les utilisateurs du système de la propriété intellectuelle au processus et de créer des réseaux plus étroits entre les administrations chargées de la propriété intellectuelle, d'une part, et les entreprises et les spécialistes, d'autre part.

20. Le colloque organisé en 2011 a enregistré la participation de sept conférenciers issus de pays en développement (Brésil, Kenya, Malawi, Maroc, Philippines, République de Corée et Uruguay). En outre, 18 autres délégations de pays en développement ont été invitées à participer au colloque aux frais du Bureau international (Argentine, Barbade, Chine, Égypte, Ghana, Guatemala, Iran, Jordanie, Maurice, Mozambique, Niger, Oman, Pérou, Syrie, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, et Ouganda).

*21. Le CWS est invité à prendre note des activités menées par le Bureau international au cours de l'année 2011 en ce qui concerne la fourniture aux offices de propriété industrielle de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités. Le présent document servira de base au rapport pertinent qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa session d'octobre 2012, comme demandé par cette dernière à sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19).*

[Fin du document]